

REGLEMENT DE LA NAVETTE ESTIVALE

Règles d'usage dans le bus

- La montée dans le bus s'effectue obligatoirement en présentant son titre de transport au conducteur receveur ou en validant son ticket de bus.
- Interdit de circuler en maillots de bain et torsos nus
- Respecter les consignes de sécurité à bord

Arrêts

- Tous les arrêts sont facultatifs
- Il est nécessaire de faire signe au conducteur pour obtenir l'arrêt du bus
- Aucun arrêt du bus n'est accepté en dehors des arrêts officiels pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

Validation et contrôle

- Le titre de transport doit être conservé pendant toute la durée du transport et sera exigé en cas d'incident comme justificatif d'assurance.
- Tout titre de transport doit rester en bon état pour faciliter son oblitération. il sera par conséquent ni échangé, ni remboursé.

Il est recommandé

- De préparer l'appoint avant de monter dans le bus.
- D'occuper les places disponibles en respectant les places assises disponibles
- De ne pas parler au conducteur ni le distraire pendant la conduite
- D'adopter un comportement citoyen et convenable (être discret en utilisant son téléphone portable, ne pas faire trop de bruit ni diffuser de la musique).

il est interdit

- De bloquer volontairement les portes
- De monter dans le bus en état d'ébriété
- De fumer, de vapoter
- De manger et boire à bord des bus et de laisser tout détritrus
- De mettre les pieds sur les sièges ou de détériorer le matériel, de jeter des papiers au sol.

Sont acceptés

- Les petits animaux domestiques convenablement enfermés (panier, petite cage) ainsi que les chiens accompagnant les personnes handicapées.
- Les bagages à mains portés par le voyageur et non les gros colis.
- Les vélos sur réservation au 06 21 02 29 25 avant 17h la veille

Sont acceptés selon l'affluence

- Les chiens tenus en laisse et muselés

Sont interdits

- Les patins à roulettes portés aux pieds, les cyclomoteurs et scooters électriques
- Les objets dangereux : jerricans d'essence, bouteilles de gaz, produits inflammables
- Les objets lourds et encombrants

Chargement sur la remorque à vélos

- Le conducteur n'est pas tenu de charger les vélos sur la remorque
- La remorque est exclusivement réservée au transport de vélos

Objets perdus

En cas d'objet perdu à bord du véhicule, veuillez contacter le transporteur Albanais Voyages 21 rue Jean Moulin 74150 Rumilly
mail : autocar@albanais-voyages.com Tel 04 50 01 05 40

TARIFS 2025

Par tronçon de parcours	1.50 €
Abonnement 25 Tronçons	25 €
Tronçon : entre 2 arrêts voir plan de parcours	
Par vélo	3 €

